



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 4 MARS 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatrième jour du mois de mars 2014 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2014-03-49 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 mars 2014 à 20 h.

Résolution # 2014-03-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2014-03-51

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 février et les procès-verbaux des assemblées extraordinaires des 5 et 17 février 2014 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2014-03-52

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 5 février au 4 mars 2014 dont le montant est de 130 247,24 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 670 464,23 \$, selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2014-03-53

DEMANDE D'AIDE AU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL ASSAINISSEMENT PHASE 2A

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire présenter un projet dans le cadre d'un programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a en sa possession les plans et un estimé des coûts pour la réalisation d'une prolongation du réseau d'assainissement des eaux usées sur la 64^e Avenue et sur la rue Des Noyers et d'une modification au réseau sur la 62^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures existantes (station de pompage et les bassins) ont la capacité d'accueillir ces ajouts;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la volonté du gouvernement de densifier les zones urbanisées;

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal dépose une demande d'aide financière pour la prolongation du réseau d'assainissement des eaux usées Phase 2a) dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités volet 1.4 ou tout autre programme dans lequel l'assainissement des eaux usées est prioritaire.

Résolution # 2014-03-54

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « PACTE RURAL » - MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à présenter et à agir à titre de personne répondante pour le projet de mise en œuvre du Pacte rural relatif à la construction d'un pavillon abritant des sanitaires et l'aménagement d'un parc municipal.

Résolution # 2014-03-55

VENTE DE L'AUTOMOBILE CHEVROLET CAVALIER 2003

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix vend à Monsieur Yves Lussier, ayant fourni la soumission la plus haute au montant de 1 100 \$, le véhicule Chevrolet Cavalier 2003 tel que vu et sans aucune garantie.

Résolution # 2014-03-56

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2014 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2014 ont été approuvées le 5 février 2014 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 5 479 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2014;

QUE soient approuvées, telles que soumises, les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 5 479 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et d'en autoriser le paiement.

Résolution # 2014-03-57

ABOLITION DU POSTE DE DIRECTRICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le poste de directrice des loisirs à temps plein – 35 heures semaine – excède et ne répond pas précisément aux besoins d'une municipalité de la taille de la nôtre;

ATTENDU QUE le poste actuellement occupé par madame Nadia Charette, est encore en période de probation;

EN CONSÉQUENCE,

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix abolisse le poste de directrice des loisirs à temps plein et, conséquemment, met fin à l'embauche de Madame Nadia Charette et ce, en date de ce jour.

Résolution # 2014-03-58

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOT P-267

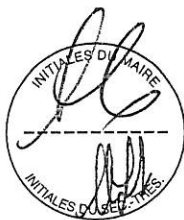
CONSIDÉRANT la demande de la Ferme Konkordia SENC auprès de la CPTAQ d'échanger le droit acquis du # 326 par le # 334 de la 74^e Avenue, étant le lot P-267 de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et futures puisqu'il s'agit d'un échange de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande en question n'a aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun effet sur le développement économique de la région comme tel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE l'échange en question ne contrevient à aucun règlement municipal;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie la Ferme Konkordia SENC dans sa demande d'échanger le droit acquis du # 326 par le # 334 de la 74^e Avenue.

Résolution # 2014-03-59

CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MUNICIPALITÉ

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une indexation du salaire des employé(e)s municipaux soit accordée pour l'année 2014 portant la masse salariale annuelle à 475 260 \$;

QUE le salaire des officiers du service de sécurité incendie soit aussi majoré de 1 % portant la masse salariale annuelle à 24 603 \$;

QUE les taux horaires des interventions soient majorés de 1 % pour atteindre 20,18 \$ pour les pompiers, 22,27 \$ pour les officiers et 27,88 \$ pour le directeur;

QU'un minimum de deux (2) heures soit payé pour les interventions ayant lieu entre 22 h et 6 h;

QUE le taux horaire des premiers intervenants soit majoré de 1 % pour atteindre 13,87 \$;

QUE le contrat de conciergerie demeure au même tarif, cependant, qu'un montant forfaitaire de 25 \$ soit ajouté chaque fois qu'un ménage est nécessaire à la suite d'une utilisation du local de la FADOQ par la municipalité, un organisme ou un locataire.

Résolution # 2014-03-60

POLITIQUE DES CONGÉS SOCIAUX, VACANCES ET JOURNÉES DE MALADIE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte une politique pour les congés sociaux, les vacances ainsi que les journées de maladie selon la liste ici reproduite :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

VACANCES

1 an = 15 jours (3 semaines)
5 ans = 20 jours (4 semaines)
8 ans = 22 ½ jours (4 ½ semaines)
15 ans = 25 jours (5 semaines)
20 ans = 27 ½ jours (5 ½ semaines)
25 ans = 30 jours (6 semaines)

JOURS DE MALADIE

Cinq (5) jours par année qui pourront être accumulés jusqu'à concurrence de 30 jours. S'ils ne sont pas pris, ils ne seront pas monnayables. Ils peuvent être pris seulement en cas de maladie de l'employé (e) et de sa famille immédiate, et à partir de la troisième journée, un billet du médecin sera requis.

JOURS FÉRIÉS (13)

Jour de l'An
Lendemain du jour de l'An
Vendredi saint
Lundi de Pâques
Journée nationale des patriotes
Fête nationale
Fête du Canada
Fête du Travail
Action de grâce
Veille de Noël
Jour de Noël
Lendemain de Noël
Veille du jour de l'An

CONGÉS SOCIAUX (DÉCÈS)

5 jours = Conjoint, enfant et petit-enfant
3 jours = Père, mère, frère, sœur, gendre, belle-fille, beau-père, belle-mère
2 jours = Grand-parent
1 jour = Beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu, nièce

Résolution # 2014-03-61

ORGANIGRAMME MUNICIPAL ET DESCRIPTION DE TÂCHES

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte l'organigramme des ressources humaines ainsi que la description de tâches de chacun des employés, document daté de mars 2014 et présenté au conseil lors d'une assemblée préparatoire.

Résolution # 2014-03-62

AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec le Centre de Plein Air l'Estacade pour la fourniture de services relatifs au camp de jour à tous les enfants de 5 à 16 ans et d'ouvrir ses installations pour les citoyens de la municipalité, trois (3) dimanches en juillet et août (à déterminer) durant la période estivale. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Résolution # 2014-03-63

DEMANDE D'AIDE AU FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU MCC POUR LE BLOCKHAUS DE LA RIVIÈRE-LACOLLE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix présente une demande d'aide au fonctionnement de 53 250 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le blockhaus de la Rivière-Lacolle et autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à remplir et signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à la demande.

AVIS DE MOTION – CODE RÉVISÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller monsieur Daniel Ponton donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine session régulière, du règlement portant le numéro 323-2014 relatif au Code révisé d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Résolution # 2014-03-64

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONGRÈS

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la présente résolution remplace la résolution # 2008-10-222;

QUE le conseil municipal rembourse les personnes ayant assisté à un congrès selon la présente politique, soit les nuitées et les frais de stationnement sur présentation des pièces justificatives;

QUE le conseil municipal défraie pour l' élu (e) ou pour l'employé (e), les frais d'inscriptions;

QUE les frais de kilométrage soient remboursés selon la politique en vigueur;

QU'un per diem soit alloué pour les repas qui ne sont pas inclus dans les frais d'inscription : déjeuner 20 \$, dîner 30 \$ et souper 50 \$;

QU'un montant de 10 \$ par jour soit remboursé pour les pourboires.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-03-65

INSCRIPTION – CONGRÈS ANNUEL ADMQ

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu à Québec du 11 au 13 juin 2014, le tout selon la nouvelle politique de remboursement des frais de congrès en vigueur.

Résolution # 2014-03-66

INSCRIPTION – CONGRÈS ANNUEL ACSIQ

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, à assister au 46^e congrès annuel de l'ACSIQ qui aura lieu à Montréal du 17 au 20 mai 2014, le tout selon la nouvelle politique de remboursement des frais de congrès en vigueur.

Résolution # 2014-03-67

AUTORISATION AFFICHAGE D'UN POSTE DE MONITEUR ET ANIMATEUR AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution # 2014-03-57 abolissant le poste de directrice des loisirs à temps plein;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable d'avoir une ressource attitrée à la coordination des activités sportives et municipales;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

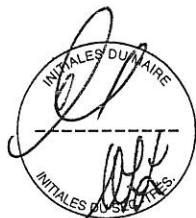
QUE le conseil municipal autorise l'ouverture d'un poste et l'affichage d'un appel d'offres pour un animateur/trice-moniteur/trice aux loisirs et activités municipales, sur une base d'environ 21 heures semaine, du lundi au dimanche (au besoin) et sur un horaire variable.

Résolution # 2014-03-68

PROCLAMATION OFFICIELLE DE LA JOURNÉE NATIONALE DES CUISINES COLLECTIVES

ATTENDU QUE les cuisines collectives favorisent une saine alimentation et une meilleure qualité de vie pour les personnes;

ATTENDU QUE les cuisines collectives oeuvrent en promotion de la santé et sont une initiative visant le mieux-être des citoyennes et citoyens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QUE les cuisines collectives luttent contre la pauvreté et adhèrent à la déclaration des droits de l'homme mettant de l'avant : « le droit à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable, et à un pouvoir d'achat adéquat en tout temps et en toute dignité »;

ATTENDU QUE les cuisines collectives font la promotion de l'autonomie alimentaire;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal proclame par les présentes, le 26 mars, *Journée nationale des cuisines collectives*;

QUE le 26 mars et tout au long de l'année, le conseil municipal encouragera ses citoyennes et citoyens à prendre conscience que l'alimentation est un droit et son accès reflète le bien-être de notre communauté.

Résolution # 2014-03-69

AIDE FINANCIÈRE – CORPS DE CADETS DE L'ARMÉE 2698 SIEUR DE BEAUJEU

CONSIDÉRANT notre politique municipale relative aux demandes financières (résolution # 2011-10-181) pour les jeunes Paulinoix pratiquant une discipline quelconque dans un groupe reconnu allouant un montant unique annuel de 50 \$ par enfant de 5 à 18 ans;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ par jeune Paulinoix inscrit au Corps de Cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu, représentant un montant de 100 \$ (2 cadets à 50 \$ chacun) pour l'année 2014.

Résolution # 2014-03-70

CAPACITÉ DES SALLES – NOMBRE MAXIMUM DE PERSONNES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie monsieur Gilles Bastien et du technicien en prévention incendie monsieur Marc-Antoine Geoffrion;

Sur proposition du conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal détermine que le nombre maximum de personnes pouvant être admises dans la salle du conseil est de cinquante-trois personnes et de trois cent cinquante personnes dans la salle polyvalente (gymnase) du Centre Paulinoix.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport d'activités du mois de février 2014.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du Service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires du mois de février 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2014-03-52, 2014-03-53, 2014-03-56, 2014-03-59, 2014-03-64, 2014-03-65, 2014-03-66, 2014-03-67, 2014-03-69.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2014-03-71
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 21 h 10.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MARDI 18 MARS 2014

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue exceptionnellement au local de la FADOQ, le dix-huitième jour du mois de mars 2014 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard, messieurs Daniel Ponton et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame France Desroches.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Résolution # 2014-03-72

OUVERTURE DE LA SESSION ET ORDRE DU JOUR

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 18 mars 2014 à 19 h 30.

Ordre du jour

- 1) Étude des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme dans le procès-verbal du 11 février 2014. *Voir document joint 1.*
- 2) Résolution établissant les tarifs du camp de jour et du service de garde des résidents et non-résidents.
- 3) Renouvellement de l'entente avec la firme Refuge A.M.R. *Voir document joint 3.*
- 4) Offre de la firme Scadalliance pour un système de télésuivi du réseau d'assainissement. *Voir document joint 4.*

Résolution # 2014-03-73

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance du rapport du Comité consultatif d'urbanisme relatif à la rencontre du 11 février 2014.

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil appuie la recommandation du comité à l'effet de ne pas permettre l'agrandissement d'un bâtiment existant pour permettre un nouvel usage. Ce bâtiment jouit déjà d'une dérogation pour l'usage actuel.
2. Le conseil appuie la recommandation d'agrandissement de la zone 211.
3. Modification de zonage pour la zone 117 afin de permettre la construction d'un quatre logis. La rue donnant accès au lot est privée et de plus très étroite. La décision du conseil est reportée au mois prochain après visite des lieux par le directeur du service de sécurité incendie. À suivre.
4. Modification de zonage de la propriété du 1, 59^e Avenue actuellement dans la zone 114 vers la zone 213.

Résolution # 2014-03-74

RENONCEMENT À L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les conseillers renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal.

Résolution # 2014-03-75

MODIFICATION DE ZONAGE

Sur proposition du conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal profite de la refonte de nos règlements d'urbanisme pour corriger et inclure le terrain vacant portant anciennement le numéro 19, 57^e Avenue et faisant partie de la zone 114 pour la zone 214.

Résolution # 2014-03-76

TARIFS DU CAMP DE JOUR 2014

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fixe le tarif du camp de jour à 250 \$ par enfant résidant à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (incluant les propriétaires de chalet) pour les huit (8) semaines de camp de jour au Centre de Plein Air l'Estacade;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le tarif pour les non-résidents de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (incluant le propriétaire d'un terrain vacant ou un enfant en vacances ici, mais résidant dans une autre municipalité) soit de 500 \$ par enfant pour la même période;

QUE le tarif du service de garde au Centre Paulinoix est de 7 \$ par enfant par jour.

Résolution # 2014-03-77
TARIFS DU SOCCER 2014

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fixe les tarifs du soccer pour l'année 2014 comme suit :

CATÉGORIE	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
U-6 (2008-2009) * Novice (mixte)	45 \$	55 \$
U-8 (2006-2007) * Atome (mixte) – Soccer à 7	60 \$	70 \$
U-10 (2004-2005) * Moustique (mixte) – Soccer à 7	60 \$	70 \$
U-12 (2002 à 2003) * Pee-Wee (mixte) – Soccer à 9	60 \$	70 \$
U-15 (1999 à 2001) * Bantam – Soccer à 11	60 \$	70 \$
U-18 (1996 à 1998) * Midget – Soccer à 11	60 \$	70 \$
U-19 et + (1995 et moins) * Junior – Soccer à 11	60 \$	70 \$

Résolution # 2014-03-78
TARIFS DES LICENCES 2014

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité soit dorénavant le point de vente des licences de chiens et de chats;

QUE le conseil fixe les tarifs des licences de chats à 5 \$ et de chiens à 10 \$;

QUE la municipalité renouvelle le contrat avec le Refuge AMR pour la prise en charge des chiens errants selon les modalités de l'annexe A.

Résolution # 2014-03-79
ACHAT CONTRÔLEUR DE TÉLÉSUIVI – RÉSEAU D'ÉGOUT

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un système de suivi à distance des performances du réseau d'égout municipal pour un montant d'environ 7 500 \$ tel qu'indiqué dans la soumission n° PR140102 de la firme Scadalliance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-03-80
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Daniel Ponton, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 20 h 45.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2014-03-81
RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QU'un sujet important a été omis lors de la séance précédente;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à la réouverture de la séance extraordinaire du 18 mars 2014 à 20 h 46.

Résolution # 2014-03-82
ABOLITION DU POSTE DE BRIGADIÈRE - COMMIS AUX ARCHIVES - HORTICULTRICE

CONSIDÉRANT la résolution relative à l'embauche # 2010-06-151 ainsi que les résolutions pour l'ajout de tâches et de frais de déplacement de madame Monique Séguin # 2010-07-187 et # 2012-01-15;

CONSIDÉRANT QUE le travail de numérisation des permis ainsi que l'entretien et l'élagage des documents de la voûte sont terminés et que les tâches connexes n'existent plus;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal abolisse le poste de tâches multiples : secrétaire, commis à la numérisation et aux archives, horticultrice et brigadière;

QUE le conseil municipal ouvre le poste de brigadière et l'affiche à l'interne.

La conseillère madame Linda Gamache et le conseiller monsieur Daniel Ponton enregistrent leur dissidence.



No de résolution
ou annotation

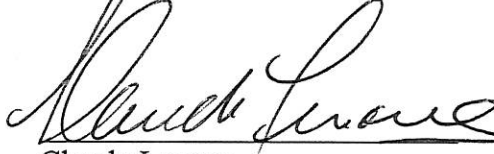
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2014-03-83
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Daniel Ponton;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 21 h 05.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière